

## Procès-verbal de la 43<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire de Suissimage

**Vendredi 25 avril 2025, 10 h 30**  
à l'Hôtel Schweizerhof, Berne

### Ordre du jour

#### 1. Ouverture de l'assemblée par la présidente

#### 2. Affaires statutaires

- a) Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024
- b) Rapport de gestion et de transparence 2024
- c) Comptes annuels 2024 et rapport de l'organe de révision
- d) Décharge aux organes de l'administration

#### 3. Rapports d'activités des fondations

- a) Fondation de solidarité de Suissimage
- b) Fondation culturelle de Suissimage

#### 4. Budget 2025

#### 5. Elections

- a) Présidente
- b) Comité de Suissimage
- c) Conseil de fondation du Fonds de solidarité
- d) Conseil de fondation du Fonds culturel
- e) Organe de révision

#### 6. Divers

Présidence :	Anna Mäder-Garamvölgyi, présidente de Suissimage
Procès-verbal :	Beat Wicki, Droit & tarifs
Nombre de participant·e·s :	63 membres
Cartes de vote distribuées :	60 personnes physiques, 27 personnes morales
Invité·e·s :	17
Collaborateurs·trices :	24

## 1. Ouverture de l'assemblée par la présidente

Juste après 10 h 38, la présidente Anna Mäder-Garamvölgyi souhaite la bienvenue aux membres et aux invités ayant répondu présent à cette 43<sup>e</sup> assemblée générale de Suissimage.

Elle remercie les participantes et participants d'être venus nombreux, salue plus particulièrement les personnes invitées et remercie de l'intérêt porté au travail de Suissimage. Elle salue également en particulier les collaboratrices et les collaborateurs. Suissimage a besoin, pour ses bureaux de Lausanne et de Berne, de collaboratrices et de collaborateurs compétents sur lesquels on peut compter. Ils en ont donné la preuve une fois de plus durant l'année écoulée. Sans eux, Suissimage ne pourrait pas remplir son mandat légal. En tant que présidente, elle reçoit de nombreuses réactions de membres qui expriment leur reconnaissance pour le travail accompli. Ils disent leur gratitude d'être rémunérés de manière fiable pour l'utilisation de leurs droits, mais aussi de pouvoir obtenir des renseignements par téléphone, toujours fournis par des personnes aimables et compétentes. Anna Mäder-Garamvölgyi remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de leur travail et se réjouit de leur présence à l'assemblée générale d'aujourd'hui.

L'exercice écoulé a été calme pour Suissimage. Les recettes restent stables et élevées, se situant dans le même ordre de grandeur que les années précédentes. Les redevances qui peuvent être réparties entre les membres sont un soutien précieux en ces temps incertains. De nombreuses valeurs qui, jusqu'ici, étaient considérées comme sûres sont actuellement remises en question dans le monde occidental dans lequel nous évoluons. Des guerres font rage, des frontières sont rayées de la carte ou rediscutées, des droits fondamentaux élémentaires sont mis en cause. Les positions nationales-populistes ont acquis droit de cité et l'on assiste en maints endroits à un retour en arrière s'agissant des progrès sociaux des dernières décennies, le cours de l'histoire étant inversé parfois avec un certain succès.

Dans ce contexte, certaines de nos entreprises œuvrant à l'échelle mondiale retirent les programmes de durabilité et de diversité de leurs rapports d'activité dans un excès de zèle. Mais même le Conseil fédéral repousse la régulation des géants de la tech à une date indéterminée, et ce alors qu'il a chargé voilà deux ans déjà l'office fédéral compétent d'élaborer un projet afin de mieux défendre les utilisatrices et utilisateurs vis-à-vis des grandes plateformes en ligne telles que X et Facebook. Excès de zèle ou tactique diplomatique, en fin de compte, peu importe : tout porte à croire qu'en définitive, c'est la loi du plus fort qui s'impose.

Il risque d'arriver la même chose en ce qui concerne l'intelligence artificielle (IA). En février de cette année, le Conseil fédéral a fait part de son approche concernant la réglementation de l'IA. Il entend réglementer l'IA de manière à exploiter son potentiel au profit de la Suisse en tant que place économique et d'innovation. La réglementation dans le domaine de l'IA vise dès lors trois objectifs : renforcer la Suisse comme lieu d'innovation, protéger les droits fondamentaux, y compris la liberté économique, et améliorer la confiance de la population en l'IA. Il n'est nullement fait mention de la protection de la propriété intellectuelle, et donc de celle des créateurs culturels. C'est très décevant et inacceptable. En effet, les fournisseurs de systèmes d'IA générative puisent librement dans les œuvres protégées par le droit d'auteur et par les droits voisins, le plus souvent sans que les titulaires de droits reçoivent la moindre rémunération. En l'occurrence, se contenter d'attendre n'est pas une option. L'enjeu est trop important pour les créateurs. Dans l'intervalle, le Conseil des Etats a toutefois accepté au cours de la session de printemps deux interventions parlementaires – une interpellation et une motion – qui demandent de mieux protéger la propriété intellectuelle contre les abus liés à l'intelligence artificielle. Nous suivrons de près le traitement du sujet par le Conseil fédéral.

Les débats politiques menés actuellement dans la Berne fédérale sont également intéressants sous un autre angle pour les membres de Suissimage : au cours de la présente

législature, de nouveaux programmes d'économies ont envahi le devant de la scène et ils occupent tous les offices fédéraux, dont l'Office de la culture (OFC), compétent pour nos membres. En février 2024, le Conseil fédéral a réduit de 1,4% de manière linéaire les crédits du message culture 2025-2028. Pour l'ensemble du domaine cinématographique, cela équivaut à une baisse de CHF 730 000 par année. A cela s'ajoutent les réductions dans le domaine propre, à savoir les coûts d'exploitation de l'OFC et les prestations externes, comme les dépenses pour des commissions. Ce secteur a également subi des coupes, comme celui des subventions. En outre, le Parlement a décidé, dans le cadre du débat budgétaire en décembre 2024, de procéder à des coupes supplémentaires dans le domaine propre de l'administration fédérale, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. On parle là de 1,2 million de francs.

Et comme si cela ne suffisait pas, une procédure de consultation est actuellement en cours concernant le programme d'allégement budgétaire 2027 du Conseil fédéral. Il s'agit là des mesures fondées sur le rapport Gaillard. Si ce programme est approuvé par le Parlement, cela signifie que le crédit alloué au cinéma sera gelé au niveau de 2025 parce que la croissance annuelle de 0,9% prévue dans le message culture est supprimée. En outre, il y aurait des coupes dans le domaine propre de l'ensemble de l'administration fédérale, qui frapperaient à leur tour l'OFC. La procédure de consultation dure jusqu'au 5 mai 2025. Suisseculture a déjà rendu son avis. Il est important que les associations se prononcent sur ces mesures d'économies drastiques.

La présidente en vient à aborder un autre sujet lui aussi lié à des économies et touchant à l'avenir de la SSR. L'initiative visant à abaisser la redevance radio-TV à 200 francs va être débattue au Parlement cette année. Voilà déjà un certain temps que Suissimage s'occupe de la question. Par voie d'ordonnance et de son propre chef, le Conseil fédéral a déjà annoncé une baisse de la redevance des ménages à CHF 300 au lieu de CHF 335 à l'heure actuelle. Il en résulte que la situation financière de la SSR est plus que tendue et des émissions importantes pour la culture ont déjà été supprimées. L'initiative aurait des répercussions fatales pour la SSR et pour toute l'offre culturelle, avec des conséquences directes pour les membres de Suissimage. Le Conseil national examinera l'initiative vraisemblablement au cours de la session d'été, le Conseil des Etats en automne ou au plus tard durant la session d'hiver. Le peuple ne se prononcera pas avant 2026.

Suissimage et ses sociétés sœurs s'investissent pleinement dans les débats en cours par l'intermédiaire de la plateforme commune Swisscopyright. Les associations membres et, bien évidemment, Suisseculture sont très actives dans cette phase parlementaire décisive. Suissimage est consciente que l'enjeu est de taille pour ses membres.

Anna Mäder-Garamvölgyi termine son allocution en remerciant ses collègues au comité de la bonne collaboration, de leur esprit critique et de l'excellente culture du dialogue. Valentin Blank, directeur de Suissimage, contribue lui aussi de manière déterminante à cette culture du dialogue. Il fournit les bases ad hoc pour les séances du comité, de sorte que ce dernier est toujours parfaitement documenté et sûr d'être informé clairement et de manière transparente sur tous les sujets. La présidente profite de l'occasion pour remercier Valentin Blank de son travail, également au nom du comité.

C'est ainsi que la présidente met un terme à son discours introductif, déclarant l'assemblée générale ouverte.

Les documents ont été remis à l'ensemble des membres dans les délais, y compris l'ordre du jour. Aucun complément n'a été demandé dans le délai imparti.

Comptage des voix : cartes orange pour les personnes physiques, bleues pour les personnes morales.

Stefanie Kuchler et Kaspar Kasics se proposent pour être scrutateurs.

Cette année, le procès-verbal est rédigé par Beat Wicki du département Droit & tarifs.

Un hommage est rendu aux membres décédés depuis la dernière assemblée générale :

- Kay Devanthey Giovannoni
- Ulrike M. Koch
- Peter Wyssbrod
- Gilberte David-Rogeat
- Beat Hirt
- Gerhard Binggeli
- Alvaro Bizzari
- Eve Martin-Hermann
- Richard Dindo
- Martin Stricker
- Georg Radanowicz
- Jaroslav Marek

## **2. Affaires statutaires**

### **a) Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024**

Le procès-verbal 2024 est disponible en français et en allemand et a été remis aux membres. La présidente demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal. Ce n'est pas le cas, personne ne souhaite prendre la parole.

Le comité recommande à l'assemblée générale d'approuver le procès-verbal.

./.. Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024 est approuvé à l'unanimité et son rédacteur Daniel Rohrbach est remercié.

### **b) Rapport de gestion et de transparence 2024**

Les personnes présentes ont reçu le rapport de gestion et de transparence 2024.

Il n'y a ni questions ni remarques concernant le rapport de gestion et de transparence jusqu'à la page 21.

Le comité propose son approbation.

./.. Le rapport de gestion et de transparence 2024 jusqu'à la page 21 est approuvé à l'unanimité.

### **c) Comptes annuels 2024 et rapport de l'organe de révision**

Les comptes annuels 2024 se trouvent aux pages 22 et suivantes du rapport de gestion et de transparence. L'organe de révision PWC est représenté aujourd'hui par Johann Sommer.

Ce dernier n'a rien à ajouter au rapport de l'organe de révision et recommande de l'accepter.

L'assemblée générale prend acte du rapport de l'organe de révision en l'approuvant sans poser de questions.

Il n'y a ni questions ni remarques concernant les comptes annuels.

Le comité et l'organe de révision proposent d'approuver les comptes annuels et leur annexe.

./ Les comptes annuels 2024 sont approuvés à l'unanimité.

#### **d) Décharge aux organes de l'administration**

Le comité propose de donner décharge aux organes de Suissimage.

./ L'assemblée générale donne décharge aux organes à l'unanimité.

La présidente remercie l'assemblée générale de la confiance dont elle fait preuve.

### **3. Rapports d'activités des fondations**

Les membres des conseils de fondation sont élus par l'assemblée générale de Suissimage, mais sont indépendants dans leur activité.

Les fondations doivent présenter un rapport d'activités à l'assemblée générale. Il n'est pas prévu que ces rapports soient approuvés par l'assemblée générale.

#### **a) Fondation de solidarité de Suissimage**

Salome Horber, parlant au nom du directeur de la fondation Daniel Rohrbach, complète brièvement oralement le rapport remis par écrit.

Lorsque le Fonds de solidarité a dû nommer un nouveau directeur voilà un an, suite au départ d'Alain Bottarelli, le choix s'est porté rapidement et sans discussion sur Trudi Lutz, membre de longue date du conseil de fondation. Elle s'est déclarée tout à fait disposée à reprendre ce poste, à la condition toutefois de ne pas devoir prendre la parole à l'assemblée générale, confiant cette tâche au directeur Daniel Rohrbach qui l'a acceptée avec plaisir. Salome Horber, qui remplace ici Daniel Rohrbach, livre un bref compte rendu des activités du Fonds de solidarité en 2024 à l'intention des personnes présentes, au nom du conseil de fondation du Fonds de solidarité.

Le conseil de fondation a tenu cinq séances de durée plus ou moins longue, mais toujours utiles pour apporter des éclaircissements. Il se composait, comme par le passé, de Caterina Mona, Aline Schmid, Trudi Lutz et Dieter Gränicher, rejoints désormais par Tizian Büchi. La direction du Fonds a été assumée une fois de plus par Daniel Rohrbach. Qu'il soit remercié ici de son organisation parfaite et de tout le travail accompli notamment en rapport avec les demandes d'aide financière, en amont mais aussi après leur examen.

C'est un montant de CHF 684 081 que Suissimage a viré à la fondation, soit CHF 1 370 326 de moins que l'année précédente. Cette différence importante s'explique par la nouvelle répartition des ressources entre le Fonds culturel et le Fonds de solidarité, qui a été modifiée en faveur du Fonds culturel pour une durée de trois ans pour des raisons fiscales.

Les trois domaines dans lesquels intervient le Fonds de solidarité ne changent pas :

- aide financière lors de situations difficiles ainsi que financement d'un service de conseil en cas de nécessité ;
- versement de rentes de vieillesse et d'invalidité aux membres (personnes physiques) ;
- paiement de contributions à la prévoyance vieillesse de membres (personnes morales).

Le Fonds de solidarité verse par ailleurs une contribution annuelle à la Fondation de prévoyance film & audiovison et peut également participer aux frais de reconversion professionnelle.

Ce sont 26 demandes d'aide financière qui ont été traitées durant l'exercice, soit 10 de plus que l'année précédente. 14 d'entre elles ont été acceptées entièrement ou partiellement. 11 ont malheureusement dû être rejetées parce qu'elles ne satisfaisaient pas aux exigences

réglementaires, la situation de détresse n'étant pas reconnue ou les difficultés étant d'ordre purement professionnel. Les aides financières se sont élevées en tout à CHF 113 795.

Les rentes ont été versées en novembre et ont atteint le montant total de CHF 1 374 162.

La somme des contributions à la prévoyance vieillesse de collaboratrices et collaborateurs dans des sociétés de production et de distribution s'est élevée à CHF 562 727.

Le conseil de fondation est très heureux que 22 membres de Suissimage aient pu fêter leur quatre-vingtième et 4 membres leur nonantième anniversaire durant l'année sous revue. Chacun a reçu des vœux ainsi que CHF 1000 pour les premiers et CHF 2000 pour les seconds.

Après cette partie consacrée aux chiffres, les personnes présentes sont encore informées d'un changement prévu au conseil de fondation sur lequel elles auront à se prononcer plus tard, sous « Elections » au point 5 de l'ordre de jour. Le comité propose d'élire une personne supplémentaire au conseil de fondation, ce qui le ferait passer à six personnes pour un certain temps. Ce changement est lié au fait que Caterina Mona quitte le comité de Suissimage, tout en souhaitant pouvoir continuer à travailler pour la fondation. Daniel Howald s'est donc proposé pour rejoindre le conseil de fondation et y apporter sa grande expérience de la vie et du cinéma.

Pour conclure, on rappellera qu'au cours de l'exercice écoulé, le Fonds de solidarité a pu venir en aide à de nombreuses reprises à des personnes qui en avaient vraiment besoin. Il est également important de mentionner à cet égard à quel point il est difficile pour les membres du conseil de fondation de devoir communiquer parfois une décision négative. Il peut arriver que la détresse de la situation soit reconnue, mais que le règlement ne permette tout simplement pas d'octroyer une aide, par exemple parce que la personne requérante est chauffeur de taxi ou nettoie des locaux et n'a aucun lien avec la branche cinématographique. Ou parce que la détresse, même avec la meilleure volonté du monde, ne peut être rattachée à aucun des motifs admis par le règlement (âge, maladie, accident, etc.). De telles situations ne laissent personne de marbre. Les cas dans lesquels on peut véritablement soulager la détresse sont donc d'autant plus gratifiants.

Le conseil de fondation invite par conséquent à s'adresser au Fonds de solidarité si une aide est nécessaire, d'ordre financier ou sous forme de conseils, ou si l'on a connaissance de quelqu'un qui pourrait avoir besoin d'aide. Le Fonds de solidarité est là pour ces personnes.

Il n'y a ni questions ni remarques au sujet du rapport d'activités du Fonds de solidarité de Suissimage ou des explications qui ont été données.

## **b) Fondation culturelle de Suissimage**

Le rapport écrit est complété oralement par Eva Vitija, l'une des cinq membres du conseil de fondation du Fonds culturel.

Au nom de la commission culturelle, elle commence par saluer les membres de Suissimage, la présidente et le comité de Suissimage, ses collègues du Fonds de solidarité et du Fonds culturel, la directrice du Fonds culturel Réjane Chassot ainsi que Daniela Eichenberger qui en assure le secrétariat.

Toutes les personnes présentes ont reçu par écrit le rapport d'activités 2024 de la Fondation culturelle. Eva Vitija va donc se contenter de le compléter brièvement oralement.

Concernant le programme principal (aide à la production de longs métrages) :

Comme on peut le voir, la production de longs métrages s'est une fois de plus taillée la part du lion cette année, avec quelque CHF 2,9 millions du budget de la commission culturelle. Cela permet non seulement de garantir les honoraires des réalisateurs·trices et des auteurs·trices, mais également d'assurer une excellente planification pour les sociétés de production, ce qui, Eva Vitija n'en doute pas, est très apprécié de l'ensemble de la branche cinématographique. Le Fonds culturel a soutenu 47 films en 2024.

La Fondation culturelle remercie Suissimage pour les 9% d'allocation, soit 2% de plus qu'à l'ordinaire, suite à la redistribution des fonds en provenance du Fonds de solidarité pour les années 2023, 2024 et 2025.

Voilà 17 ans déjà, à savoir depuis 2009, que la Fondation culturelle mène ce programme principal qui a permis une fois de plus de verser aux sociétés de production les 100% des 60% des honoraires des réalisateurs·trices et des auteurs·trices. Le montant total de l'aide est resté quasi identique à celui de l'année dernière et de l'année d'avant, le montant moyen par film étant, avec quelque CHF 62 000, légèrement inférieur à celui des années précédentes. Cette moyenne doit toutefois être interprétée avec prudence, les montants variant entre CHF 11 200 et 147 000 par film.

Il apparaît au fil des ans qu'il y a un peu moins de films soutenus à la fois par l'OFC et par la SSR, ce qui était plutôt la règle au départ. On observe avant tout une légère tendance laissant entrevoir que l'OFC ne peut plus soutenir tous les films bénéficiant déjà d'une aide de la part d'une unité d'entreprise de la SSR. Cette tendance risque de se renforcer encore, compte tenu de la situation financière tendue de l'OFC.

Concernant l'aide à l'écriture de films pour enfants :

L'aide à l'écriture de films originaux pour enfants a été arrêtée définitivement au cours de l'exercice. Elle avait été introduite par le Fonds culturel en 2019 pour remédier à une grave lacune dans l'encouragement du cinéma en Suisse. Entre 2019 et 2023, le Fonds culturel a examiné 58 demandes de projets de films et il en a soutenu 19 pour des montants allant de CHF 15 000 à CHF 25 000. Le montant total alloué à cette aide s'est élevé à CHF 396 000 sur quatre ans. L'aide a été très appréciée des participants, en particulier les conseils dramaturgiques fournis par des spécialistes des films pour enfants. Le Fonds culturel est ravi de voir que l'OFC semble avoir pris conscience des lacunes en matière d'encouragement des films pour enfants et pour la famille dans notre pays et qu'il veut en faire une priorité dans ses nouveaux projets. C'est précisément le but des programmes d'encouragement du Fonds culturel voués à se renouveler sans cesse : non seulement combler des lacunes, mais aussi contribuer, espérons-le, à sensibiliser d'autres organismes d'aide afin qu'ils prennent le relais.

Le Fonds culturel a décidé de lancer en 2025 un concours pour la réalisation de films pour enfants. Le délai d'inscription est fixé au 5 septembre. Le règlement peut être consulté sur la page internet du Fonds culturel.

Concernant le concours Momentum :

Le nouveau concours a suscité une attention particulière en 2024, répondant manifestement à un besoin important après avoir été mis en pause pour une année en 2023. Le Fonds culturel a reçu un nombre record de candidatures, ayant réceptionné 74 demandes d'aide à la réalisation qui ont été examinées en deux fois. Eva Vitija remercie les cinéastes qui ont fait parvenir à la commission culturelle une foule de dossiers vraiment formidables, mais dont hélas sept seulement ont pu être soutenus pour un montant total de CHF 1,62 million. Une fois de plus, il y avait parmi eux des projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans Momentum. Quelques-uns des projets issus de Momentum ont été achevés et ont rencontré un très grand succès en 2024. Eva Vitija aimerait mentionner en particulier « Immortals » de Maja Tschumi, qui a remporté le Prix de Soleure en 2025 et qui passe en ce moment dans les salles en Suisse alémanique. Comme toujours, le mot d'ordre est : vite au cinéma !

Le règlement a été adapté pour 2025 vu le nombre de demandes extrêmement élevé et les moyens réduits cette année à cause du concours pour la réalisation de films pour enfants (un seul délai de soumission). S'agissant des films de fiction, il est apparu que, dans bien des cas, ils ne peuvent pas être réalisés rapidement parce que le financement prend malgré tout plus de temps. Par conséquent, il n'est plus possible de soumettre des films de fiction en 2025 que pour la postproduction.

Le Fonds de production télévisuelle a été soutenu à nouveau cette année avec un montant de CHF 1,2 million et le Fondo FilmPlus a reçu CHF 30 000.

Eva Vitija précise encore qu'il ne faut pas oublier que le Fonds culturel met aussi environ 10% de son budget à disposition pour des initiatives et des projets en faveur du cinéma qui ne peuvent être rattachés à aucun de ses programmes d'encouragement. Le Fonds culturel ne reçoit pas beaucoup de candidatures dans ce domaine. En 2024, il a reçu 19 demandes dont dix ont pu être soutenues. Il est important de se souvenir que l'encouragement doit présenter un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et qu'il doit s'agir d'une aide unique ou d'un financement initial. Le Fonds culturel ne verse pas, par exemple, de contributions structurelles récurrentes à des institutions.

Concernant la bourse pour l'écriture de séries :

Le concours mené en commun avec la SSA pour l'écriture de séries était nouveau et il a suscité, lui aussi, un très vif intérêt. Quelque 71 projets ont été soumis, dont huit ont été sélectionnés et annoncés à l'occasion du GIFF (Geneva International Film Festival).

Il convient de mentionner encore à cet égard le nouveau « Swiss Series Storytelling Award » décerné conjointement par Suissimage et la SSA, qui a été attribué cette année, toujours dans le cadre du GIFF, aux auteurs·trices de « Les Indociles ». Ce prix doté de CHF 20 000 récompense une équipe d'auteurs·trices. Dans ce cas, ils étaient au nombre de cinq.

Eva Vitija remercie les personnes présentes de leur attention et se tient bien sûr à disposition pour des questions. Avec ses collègues de la commission culturelle, elle se réjouit déjà de découvrir de nouveaux dossiers et films passionnants.

Il n'y a ni questions ni remarques au sujet du rapport d'activités du Fonds culturel de Suissimage ou des explications qui ont été données.

#### **4. Budget 2025**

Le budget 2025 a été remis à toutes les personnes inscrites à l'assemblée générale.

Il se situe toujours dans le même ordre de grandeur. Le comité propose à l'assemblée générale d'approuver le budget 2025.

Il n'y a ni questions ni remarques.

./.. Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### **5. Elections**

##### **a) Présidente**

La présidente cède la parole au vice-président David Rihs pour cette élection.

David Rihs propose de réélire Anna Mäder-Garamvölgyi ; personne ne souhaite s'exprimer.

./ La présidente est réélue par acclamation.

Anna Mäder-Garamvölgyi remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle lui témoigne.

#### **b) Comité de Suissimage**

La présidente passe ensuite à l'élection du comité. Caterina Mona, Marcel Hoehn et José Michel Buhler, membres du comité à ce jour, ne se représentent pas. On renonce ici à leur rendre hommage étant donné que cela a déjà été fait dans le cadre d'un repas le soir précédent. Les autres membres du comité sont disposés à être réélus ; il n'y a pas d'autres candidatures.

./ Les membres du comité qui se représentent sont réélus en bloc par acclamation.

Les candidates et candidats à la succession des membres qui se retirent sont élus un à un.

Le comité recommande d'élire Carlotta Holy-Steinmann pour succéder à Caterina Mona. Il n'y a pas d'autres candidatures.

./ Carlotta Holy-Steinmann est élue par acclamation.

Le comité recommande d'élire Louis Mataré pour succéder à Marcel Hoehn. Il n'y a pas d'autres candidatures.

./ Louis Mataré est élu par acclamation.

Le comité recommande d'élire Loïc Trocmé pour succéder à José Michel Buhler. Il n'y a pas d'autres candidatures.

./ Loïc Trocmé est élu par acclamation.

#### **c) Conseil de fondation du Fonds de solidarité**

Tous les membres actuels sont disposés à être réélus. Il n'y a pas d'autres candidatures.

./ Le conseil de fondation est réélu en bloc par acclamation.

Le comité recommande d'élire en sus Daniel Howald, en sa qualité de représentant du comité de Suissimage, comme membre supplémentaire du conseil de fondation. Il n'y a pas d'autres candidatures.

./ Daniel Howald est élu par acclamation.

#### **d) Conseil de fondation du Fonds culturel**

Tous les membres actuels sont disposés à être réélus. Il n'y a pas d'autres candidatures.

./ Le conseil de fondation est réélu en bloc par acclamation.

#### **e) Organe de révision**

Le comité recommande de réélire la société PricewaterhouseCoopers AG, de Berne, en qualité d'organe de révision. Elle connaît extrêmement bien les spécificités de la gestion des droits, ce qui simplifie le travail de Suissimage.

./ La société PricewaterhouseCoopers AG, Berne, est réélue par acclamation.

## 6. Divers

Valentin Blank salue Patrick Dehmer, directeur de Swissstream, et Stefan Flück, chef du service juridique de Suissedigital, tous deux invités à l'assemblée générale. Il est heureux que ces deux associations soient représentées à l'assemblée d'aujourd'hui et les remercie de la bonne collaboration. Valentin Blank souligne à quel point il est important que les films des membres de Suissimage soient montrés au public. Les deux associations précitées et leurs membres y contribuent de manière décisive. Par conséquent, la collaboration avec ces deux sociétés partenaires est absolument essentielle pour Suissimage et ses membres, et elle est extrêmement appréciée.

Eva Vitija demande s'il existe des aides pour la déclaration complémentaire des streams qui ont été oubliés. Il est parfois très difficile de les découvrir et d'en rendre compte, vu le nombre de plateformes. Valentin Blank rappelle que toutes les plateformes de streaming ne tombent pas sous le coup du TC 14. Pour des raisons de rentabilité, il est nécessaire de procéder à une sélection. La SSA effectue un monitage auprès de ces plateformes afin de pouvoir verser les rémunérations aux autrices et aux auteurs. Valentin Blank donne ensuite la parole à Jürg Ruchti, directeur de la SSA, la société gérante pour le TC 14. Ce dernier confirme ses déclarations et se dit prêt à revenir sur la question ultérieurement dans le cadre d'une discussion bilatérale.

Anna Mäder-Garamvölgyi signale encore la date de la prochaine assemblée générale, fixée au vendredi 24 avril 2026.

La présidente clôt la partie formelle de l'assemblée à 11 h 24 et annonce la projection des deux courts métrages :

- « Exit through the Cuckoo's Nest » (20') de Nikola Ilić, et
- « Storytelling » (8') de Nils Hedinger.

Pour terminer, tous les membres présents sont invités à l'apéritif et à la collation qui suivent.

Berne, le 25 avril 2025 / Beat Wicki